



ASSOCIATION FRANCO-SÉNÉGALAISE

Association humanitaire d'intérêt général

Ouvre droit à 66% de réduction d'impôts, prévue aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts

Salle de réunion d'ESSERTENNE – LE BOURG 71510

LE 16 février 2018 à 19h30

Chers donateurs, chers partenaires,

Nous avons le plaisir de vous convier à L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport d'activités 2017 par Babette LANGERON-CHARDON, secrétaire
- Rapport Financier 2017 par Pierre LANGERON, trésorier
 - ✓ Vote des rapports
 - ✓ Election du Conseil d'Administration
 - ✓ Questions diverses
 - ✓ Visionnage du film du voyage au Sénégal en février et octobre 2017
 - ✓ Verre de l'amitié

Nous vous attendons nombreux pour participer à ce moment fort de la vie de notre association.

Amicales salutations

La Présidente
Catherine DUCHAMP

COUPON REPONSE

Pour nous permettre d'organiser au mieux votre accueil, merci de nous faire parvenir le coupon réponse avant le 14 février 2018

Par mail, courrier, ou tout autre moyen à votre convenance

Je soussigné M / Mme

Participera du 16/02/2018

et sera accompagné (e) de personne (s)

Ne participera pas

Merci de retourner ce coupon réponse par mail association.maita@laposte.net ou par courrier à l'adresse suivante :

Association MAÏTA
Catherine DUCHAMP
Les Pelletiers
71510 ESSERTENNE
☎ : 03-85-91-59-50 / 06-63-15-84-59

ou

Association MAÏTA
Babette LANGERON-CHARDON
79 rue Claude Debussy
71410 SANVIGNES LES MINES
☎ : 03-85-67-15-40 / 06-62-40-63-51

www.maita-asso.fr/ ✉ association.maita@laposte.net